



# DÉLIBÉRATION

## du 28 mai 2024

Présents : 22 Excusés : 4 3 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 26	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai</b> à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>3 juin 2024</u> Publiée, le <u>3 juin 2024</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN) M. Ludovic LEDUC, <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Türkan RENZO <u>Date de la convocation</u> : 22 mai 2024
<b>Délibération n°24.4.11</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> <i>Mise à jour du tableau des effectifs de la Collectivité</i>

Madame le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune à la date du 28 mai 2024, le Comité Social Territorial de la collectivité ayant rendu un avis favorable, lors de sa séance du 15 mai 2024.

**Cette mise à jour est rendue nécessaire car des postes deviennent vacants à la suite :**

- **des mouvements de personnels,**
- **de l'évolution des carrières des agents municipaux (avancements de grade, etc.).**

**La suppression des postes vacants permet une meilleure adéquation entre les postes « ouverts » et les postes pourvus et implique donc que chaque création de poste nouveau fasse l'objet d'une décision formelle des élus par nouvelle délibération du Conseil municipal.**

Il est donc proposé de :

► **SUPPRIMER les huit postes permanents vacants** suivants (recensés au tableau des emplois mais non pourvus) :

- ✓ 1 poste d'attaché principal à temps complet aux services administratifs (admission à la retraite),
- ✓ 1 poste de rédacteur à temps complet aux services administratifs (nomination sur un autre grade),
- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe aux services techniques (admission à la retraite),
- ✓ 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35<sup>ème</sup>) au service propreté des locaux (mutation interne),
- ✓ 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (26,5/35<sup>ème</sup>) au service propreté des locaux (admission à la retraite),
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à l'accueil périscolaire et de loisirs (fin de CDD)
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) au pôle enfance jeunesse (mutation),

- ✓ 1 poste d'animateur (3 grades) à temps complet au service jeunesse (nomination de sur un autre grade).

► **PRENDRE ACTE** des postes créés depuis la dernière mise à jour du tableau en Conseil Municipal datant du 23 mai 2023, postes ayant tous fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Une nouvelle mise à jour du tableau des emplois permanents sera réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition de madame le Maire,**

**Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le code général de la fonction publique,**

**Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;**

**Considérant la présentation faite et le tableau présenté en annexe ;**

**Considérant l'avis du Comité Social Territoriale en date du 23 mai 2023 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **APPROUVE** le tableau des emplois des emplois permanents mis à jour au 28 mai 2024.

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Türkan RENZO  
Secrétaire de séance**

